



KPMG S.A.
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
France



EXCO CAF
174 avenue du Truc
BP 60275
33697 Mérignac cedex

GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés***

Exercice clos le 31 décembre 2021
GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX
152 quai de Bacalan - CS 41320 - 33082 Bordeaux



KPMG S.A.
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
France



EXCO CAF
174 avenue du Truc
BP 60275
33697 Mérignac cedex

GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX

Siège social : 152 quai de Bacalan - CS 41320 - 33082 Bordeaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'organe délibérant,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'organe délibérant, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention concernant la 1^{ère} application du Règlement ANC 2020-01 décrit dans la note « Méthodes et principes de consolidation – Référentiel comptable » de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Le Grand Port Maritime de Bordeaux et ses filiales constituent des provisions pour couvrir les risques liés aux litiges et les passifs sociaux tels que décrits dans la note « Méthodes et principes de consolidation – Provisions ». Il détaille également les contentieux en cours non provisionnés, dans la note « Méthodes et principes de consolidation – Passifs éventuels et Engagements hors bilans » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondage, les calculs effectués et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'établissement public relatives aux comptes consolidés

Il appartient à l'agent comptable d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par l'agent comptable et l'ordonnateur.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre organisme.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant

toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Mérignac, le 23 juin 2022

KPMG S.A.

EXCO ECAF

Anne Jallet-Auguste
Associée

Christelle NGUEMA EYA
Associée

Bilan consolidé

Libellé	Clôture	Ouverture
Immobilisations incorporelles	1 568	1 822
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>		
Immobilisations corporelles	256 742	252 287
Immobilisations financières	454	454
Titres mis en équivalence		
Actif immobilisé	258 765	254 563
Stocks et en-cours	2 375	2 088
Clients et comptes rattachés	9 326	8 734
Autres créances et comptes de régularisation	7 740	4 683
<i>Dont Impôts différés Actif</i>	<i>557</i>	
Valeurs mobilières de placement	2	1
Disponibilités	11 393	9 024
Actif circulant	30 835	24 529
Total Actif	289 600	279 092
Capital	63 027	62 749
Primes liées au capital	68 691	68 679
Ecart de réévaluation	60 696	60 985
Réserves	(15 495)	(10 923)
Résultat net (Part du groupe)	101	(4 862)
Capitaux propres (Part du groupe)	177 020	176 629
Intérêts minoritaires	1 261	1 167
Autres fonds propres	38 582	36 586
Total des capitaux propres	216 863	214 382
Ecart d'acquisition passif		
Provisions pour risques et charges	24 647	22 351
Provisions	24 647	22 351
Dettes financières	33 420	27 383
Fournisseurs et comptes rattachés	1 722	1 972
Autres dettes et comptes de régularisation	12 949	13 005
<i>Dont Impôts différés Passif</i>		
Dettes	48 090	42 359
Total Passif	289 600	279 092

États financiers

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat	2021	2020
Chiffre d'affaires	41 711	36 812
Autres produits d'exploitation	25 080	20 931
Produits d'exploitation	66 791	57 743
Achats consommés	(6 480)	(4 942)
Charges externes	(14 228)	(13 818)
Impôts et taxes	(1 997)	(1 613)
Charges de personnel	(28 606)	(28 407)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(14 399)	(13 547)
Charges d'exploitation	(65 709)	(62 328)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA	1 081	(4 585)
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	1 081	(4 585)
Produits financiers	4	48
Charges financières	(434)	(444)
Résultat financier	(430)	(396)
Opérations en commun		
Produits exceptionnels	567	206
Charges exceptionnelles	(1 245)	(71)
Résultat exceptionnel	(678)	136
Impôts sur les résultats	221	(13)
Résultat net des entreprises intégrées	194	(4 858)
Résultat net des activités abandonnées		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	194	(4 858)
Intérêts minoritaires	93	4
Résultat net (part du groupe)	101	(4 862)

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Libellé	2021	2020
Résultat net	194	-4 858
Dotations aux amortissements	9 870	9 331
Dotations et reprises des provisions	2 296	2 022
Variation des impôts différés	-557	0
Quote-Part de subvention virée au résultat	-3 099	-3 058
Plus values de cession	-278	-135
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	56	0
Marge brute d'autofinancement	8 482	3 301
Variation des créances clients	-592	-218
Variation des stocks	-287	392
Variation des dettes fournisseurs (hors frs immo)	-250	-875
Variation des autres comptes	-753	-644
Flux net de trésorerie généré par l'activité	6 600	1 956
Acquisitions immobilisations incorp & corp	-14 360	-10 965
Variations des immobilisations financières brutes		0
Variation des fournisseurs d'immobilisations	-1 775	0
Variation des Subventions	5 386	3 124
Produits de cession	567	206
Cession et réduction des immobilisations financières	-29	53
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-10 211	-7 581
Dividendes versés aux actionnaires	0	0
Variation des comptes courants	0	0
Variation du capital en numéraire		0
Augmentation des emprunts auprès des établissements de crédit	8 869	5 000
Diminution des emprunts auprès des établissements de crédit	-2 766	-2 036
Variation du BFR sur financement	206	117
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	6 309	3 080
Variation de trésorerie	2 697	-2 545
Trésorerie nette à l'ouverture	8 461	11 006
Trésorerie nette à la clôture	11 158	8 461
Variation	2 697	-2 545

Variations des capitaux propres

Libellé	Capital	Dotations	Primes d'émission	Réserves et résultat consolidé	Autres fonds propres	Réserves de conversion groupe	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
2019	62 749	69 176		50 373	36 009		218 307	1 164	219 471
Financements acquis au cours de l'exercice		1 183			1 941		3 124		3 124
Reprises de subventions		(1 694)			(1 364)		(3 058)		(3 058)
Dividendes									
Résultat net de l'exercice				(4 862)			(4 862)	4	(4 858)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres									
Ecart de conversion									
Variation de périmètre									
Autre		14		(311)			(297)		(297)
2 020	62 749	68 679		45 201	36 586		213 215	1 167	214 382
Financements acquis au cours de l'exercice		2 002			3 384		5 386		5 386
Reprises de subventions		(1 709)			(1 388)		(3 097)		(3 097)
Dividendes									
Résultat net de l'exercice				101			101	93	194
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres									
Ecart de conversion									
Variation de périmètre									
Autre	278	(281)					(3)		(3)
2021	63 027	68 691		45 301	38 582		215 602	1 261	216 863



Méthodes et principes de consolidation

Les comptes consolidés du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) sont établis en application de l'article 13 de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques et conformément au règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et des entreprises publiques.

Les comptes annuels du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) sont établis depuis l'exercice 2018 conformément aux dispositions de l'arrêté du 1er juillet 2015 portant adoption du recueil des normes comptables applicables aux organismes visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1er du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GPCP). A noter que les 3 autres entités (BOP, BPI et Capilrail) établissent leurs comptes conformément au Plan Comptable Général (PCG).

L'application de ce référentiel comporte un impact sur la présentation du compte de résultat consolidé, par la suppression de la notion de résultat exceptionnel.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés.

Le mode d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celui des coûts historiques réévalués en vertu des dispositions prévues par les règles de la GPCP ou dans certains cas, de la valeur d'apport.

Le GPMB n'utilise pas la méthode préférentielle de reconnaissance des contrats de crédit-bail au bilan.

Les principales méthodes comptables utilisées pour la consolidation sont les suivantes :

Référentiel comptable

La consolidation des comptes du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) est faite en application de l'article 13 de la loi n°85-11 du 13 janvier 1985 :

« Les établissements publics de l'État, dès lors qu'ils contrôlent une ou plusieurs personnes morales ou qu'ils exercent une influence notable dans les conditions prévues aux articles L. 233-16 et suivants du code de commerce, sont tenus d'établir, conformément à ces articles, de publier des comptes consolidés ainsi qu'un rapport sur la gestion du groupe. »

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes comptables édictés par la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985, de son décret d'application du 17 février 1986 et du règlement du ANC 2020-01.

Les comptes sociaux de chacune des sociétés du Groupe, établis en accord avec les principes comptables en vigueur, font l'objet de retraitements pour se conformer aux normes comptables de consolidation française.

Règles et méthodes comptables

Depuis le 1er janvier 2018, le GPMB applique l'instruction comptable commune qui décrit les modalités de mise en œuvre du recueil des normes comptables des organismes dépendant de l'État.

L'établissement est soumis aux dispositions du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique.

L'Agent comptable est nommé par arrêté conjoint du ministre en charge du budget et du ministre en charge des transports.

L'exercice comptable s'étend du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Les comptes du GPMB entrent dans le périmètre des comptes combinés de l'État (centralisation par l'Agence des Participations de l'État). En vertu des dispositions de l'Article R 5312-62 du code des transports, le GPMB est soumis au Contrôle économique et financier défini par le Décret 55-733 du 26 mai 1955.

La Cour des comptes est compétente pour juger les comptes du GPMB. Le GPMB entre également dans le champ des investigations de l'Inspection Générale des Finances et des missions d'audit de la Direction Régionale des Finances Publiques.

En application des dispositions du code des transports notamment son article L 5312-8, les comptes consolidés du GPMB sont certifiés par des Commissaires aux comptes.

Les éléments ci-après précisent les méthodes comptables et financières utilisées pour l'établissement des comptes consolidés du groupe GPMB.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations

Le seuil de comptabilisation obligatoire est fixé à 500 € de coût unitaire.

La comptabilisation des immobilisations se fait au coût historique (coût principal et accessoires).

Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont dépréciées en fonction de leurs valeurs vénales en fin d'exercice.

Production immobilisée

La production immobilisée est valorisée au coût de production qui comprend les consommations, les charges directes (y compris les charges de personnel sur la base des forfaits horaires établis chaque année).

Immobilisations en cours

Les opérations à long terme sont comptabilisées suivant la méthode de la facturation partielle au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Amortissements

L'amortissement s'effectue « prorata temporis » dès la mise en service du bien.

Les biens qui le nécessitent sont suivis par composant.

Les durées d'amortissement font l'objet d'une mise à jour conformément à la liste communiquée en annexe de ce document.

Les entités du groupe GPMB appliquent également les dispositions de l'instruction du 18 décembre 2012 (BOFIP-GCP-13-0004 du 31/01/2013) qui concerne la comptabilisation des financements externes de l'actif. Cette instruction prévoit notamment que les financements rattachés à des actifs déterminés soient repris au même rythme que l'amortissement économique du bien concerné.

Provisions

Les entités du groupe GPMB constitueront des provisions chaque fois qu'un risque réel et quantifiable est caractérisé. La constitution de ces provisions devra répondre aux exigences de la réglementation de la comptabilité publique en la matière, notamment l'instruction n°06-007M9 du 23 janvier 2006 sur les actifs – passifs. Ces provisions feront l'objet d'une information spécifique dans l'annexe du compte financier.

Stocks

L'évaluation des stocks est réalisée selon la méthode du coût moyen pondéré.

Lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités précédentes est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation nette des frais proportionnels de vente, une dépréciation des stocks est constatée en comptabilité.

Par ailleurs sont également comptabilisés à ce poste, les blocs cubiques de protection des digues non encore passés en consommation.

Créances

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Sauf exceptions dûment documentées, les créances courantes (compte 411) non recouvrées à la date de clôture des comptes, ne sont pas dépréciées car elles ne représentent pas un risque en fin d'exercice.

Les créances déclarées douteuses sur l'exercice en cours (compte 416) sont provisionnées en totalité (sauf exceptions dûment documentées).

Charges à payer



Les modalités de comptabilisation des charges à payer (CAP) en fonctionnement sont conformes à l'instruction comptable commune : la majeure partie des dépenses font l'objet d'un service fait certifié au fil de l'eau par les services ordonnateurs dans le système d'information. La certification génère automatiquement une écriture de charge à payer.

Seules les charges à payer à comptabiliser (CAPAC) font l'objet d'une écriture spécifique en fin d'année. Il s'agit des dépenses pour lesquelles le service fait est constaté au 31 décembre de l'exercice mais non certifié dans AGE12. Les CAPAC sont extournées dès le début de l'exercice suivant contrairement aux CAP.

Aucune charge à payer n'est comptabilisée sur opération d'investissement.

Charges constatées d'avance

Lors de l'enregistrement de la facture, la quote-part des charges se rapportant à l'exercice suivant est affectée directement au compte débit du compte 486 par le crédit d'un compte de classe 6 (ou 2).

Le seuil de comptabilisation des charges constatées d'avance est fixé à 500€ HT.

L'écriture est extournée en début d'exercice suivant.

Arrondis et excédents de versement

Toute somme payée ou encaissée en excédent et inférieure à 1 € est considérée comme un arrondi et comptabilisée au compte 478. Le compte 478 est régularisé par un titre de recette au compte 758 si le solde est créditeur ou par une demande de paiement au compte 658 si le solde est débiteur.

Les sommes supérieures ou égales à 1 € sont considérées comme des excédents de versement.

Subventions d'investissement

Les entités du groupe GPMB perçoivent des subventions d'investissements selon des clauses définies par des contrats ou arrêtés de subventions. Ces subventions sont inscrites au passif en capitaux propres. Elles sont reprises au résultat suivant un rythme identique aux amortissements des biens subventionnés (cf Instruction du 18 décembre 2012 et BOFIP-GCP-13-0004 du 31/01/2013).

Modalités de consolidation

Principe de consolidation :

- Pour les entreprises sous contrôle exclusif, la méthode utilisée est la méthode de l'intégration globale (IG),
- pour les entreprises sous contrôle conjoint, la méthode utilisée est la méthode de l'intégration proportionnelle (IP),
- pour les entreprises sous influence notable, la méthode utilisée est la mise en équivalence (ME).

Périmètre de consolidation

Entités	Siège social	% de contrôle	% d'intérêt	Nature juridique	Capital Social	Méthode de consolidation
GPMB	Bordeaux	Société mère	Société mère	Opérateur de l'État	63 027 499 €	IG (SM)
Bordeaux Opération Portuaire – BOP	Bordeaux	100	100	SAS	1 800 000 €	IG
SCI Bordeaux Port Immo	Bordeaux	60	60	SCI	3 200 000 €	IG

Variation de périmètre : La filiale Capirail a mis un terme à son activité par dissolution et transmission universelle de patrimoine au GPMB (Assemblée générale du 17/12/2020).

L'ensemble des sociétés consolidées clôture leurs comptes au 31 décembre.

Retraitement spécifique de consolidation

Traitement du contrat de location avec le GIE Dragages-Ports

Les dragues Anita Conti et Maqueline sont louées au GIE Dragages-Ports dans le cadre d'un contrat de location d'engins coque nue.

Ce contrat de location ne remplit pas les critères de définition d'un contrat de location, financement selon les règles comptables des comptes consolidés. Aucun retraitement n'est réalisé dans les comptes consolidés à ce titre conformément aux préconisations des règles comptables.

Traitement de l'actif d'impôt différé

Le déficit reportable du Port de 5,3 M€ et les provisions pour engagements sociaux retraitées fiscalement pour 18 M€ génèreraient un impôt différé à l'actif des comptes consolidés de 5.8 M€.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les résultats prévisionnels du Port font apparaître des perspectives d'utilisation de cet impôt différé actif pour 557 K€. Cet actif a été reconnu dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021.

1. Informations diverses

Fiscalité :

L'ensemble des entités consolidées est soumis à l'impôt société (IS) à titre individuel.

Le GPMB a opté en 2021 pour l'étalement fiscal des nouvelles subventions d'équipements.

Pour mémoire jusqu'au 31 décembre 2017, les ports français étaient exonérés d'impôt sur les sociétés en application d'une tolérance administrative. Une décision de la Commission européenne du 27 juillet 2017 (n° SA38398) a qualifié ce régime d'exonération d'aide d'État incompatible avec le marché intérieur et enjoint à la France d'y mettre fin à compter du 1er janvier 2018.

En application de cette décision, une instruction du Directeur de la législation fiscale publiée au Bulletin Officiel des Finances Publiques (BOFIP) du 6 décembre 2017 rapporte la tolérance administrative issue des décisions de 1942 et 1943. Le GPMB est donc soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun à partir de l'exercice 2018.

Passifs éventuels et Engagements hors bilans :

En dehors des passifs éventuels du GPMB aucun autre passif n'est à signaler pour cette consolidation de groupe.

Pour mémoire les passifs éventuels du GPMB sont les suivants :

Etat des lieux des contentieux en cours (litiges n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation de provisions) :

- Un protocole d'accord signé le 30 juin 2021 met fin à 5 litiges entre le Port, Sea Invest Bordeaux et VAT.
- Recours indemnitaire du pool bancaire dans l'affaire du TCSO. Il demande une indemnité suite à la cession de créance par SMPA (7.634.160€). Le pool bancaire, débouté devant le tribunal administratif, a fait appel. La cour administrative d'appel a ordonné une expertise menée par le même expert que dans l'affaire SMPA/ GPMB. Elle a débuté en février.
- Contrôle fiscal portant sur la taxe d'apprentissage 2018 à 2020 avec une proposition de redressement s'élevant à 412k€ majorés de 100%.
 - L'établissement, comme l'ensemble des Grands ports maritimes, conteste, dans une action collective, l'assiette de la taxe 2018, antérieure à l'entrée en fiscalité.
 - Concernant les années 2019 et 2020 il existe une divergence d'appréciation sur le périmètre des bases soumises à la taxe, le GPMB a également contesté le redressement à ce titre. Une provision a été constituée à hauteur de 70 K€.

SCI Bordeaux Port Immo

Néant



SAS Bordeaux Opération portuaire

En fin d'exercice 2021, des provisions pour engagement sociaux ont été comptabilisés à hauteur de 1 576 K€ :

ENGAGEMENTS SOCIAUX	ENGAGEMENT au 31/12/2020	Mouvement de l'ANNEE (dotation)	ENGAGEMENT au 31/12/2021	Ecart	DETTE ACTUARIELLE au 31/12/2021
<u>REGIME AMIANTE :</u>					
Cotisations Obligatoires sous régime ATA	59 183	14 888	74 070	187 791	261 861
<u>RETRAITES ET PRERETRAITES</u>					
Régime de PENIBILITE	375 533	94 467	470 000	1 191 596	1 661 596
<u>MUTUELLE REGIME RETRAITE :</u>					
Mutuelle Santé Retraite	283 496	71 315	354 811	899 556	1 254 368
<u>INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE :</u>					
Personnel terrestre	325 217	351 765	676 982	1 726 493	2 403 475
TOTAL DES ENGAGEMENTS	1 043 428	532 435	1 575 864	4 005 436	5 581 299

A noter que ces engagements sociaux figurent « hors bilan » dans les comptes de BOP, mais ont été retraités comptablement dans les comptes consolidés présentés :

- 325K€ constatés dans les comptes consolidés du GPMB au 31/12/2020,
- retraitement de 1 251K€ pour impacter le compte de résultat consolidé de l'exercice 2021.

Conformément aux possibilités ouvertes par la réglementation comptable, les écarts actuariels font l'objet d'un étalement selon la méthode du corridor.

Il n'y a pas d'engagement hors bilan identifié au niveau du groupe de consolidation.

Evènements marquants depuis la clôture des comptes

Grand Port Maritime de Bordeaux

Dissolution de la SAEM Gironde Développement dans laquelle le GPMB détenait 410 actions pour un montant de 0.6k€

SCI Bordeaux Port Immo

Compte tenu de la situation encore tendue de la trésorerie de la SCI, un renouvellement pour 12 mois, de la ligne de trésorerie est envisagé.

SAS Bordeaux Opération portuaire

La deuxième grue Mantsinen a été livrée le 02/05/2022, et sera mise en service dans les semaines qui suivent. Les deux nouveaux outillages doivent contribuer à l'amélioration de la qualité de service fournie aux clients du port, au développement des activités de la SAS BOP et plus globalement à l'augmentation du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Le 11 juin 2021, dans le cadre de l'examen du projet de loi des finances rectificatives pour 2021, l'Assemblée nationale a voté une loi visant à mettre fin aux avantages sur le Gazole non routier (GNR) à partir du 01er juillet 2022. La SAS BOP devrait logiquement être impactée sur la deuxième partie de l'exercice 2022. L'impact financier sur ce poste de dépenses devrait correspondre à une augmentation de 30 % à l'issue de la suppression des avantages fiscaux.

Un dossier juridique est en cours d'instruction concernant une avarie sur outillages BOP survenue en mai 2021 (trémie 11) ayant occasionné une contamination d'un lot de graines oléagineuses manutentionnées par l'entreprise Sea-Invest Bordeaux pour un poids total de 58,56 tonnes.

Cette avarie s'est accompagnée dans la même période du déchirement d'une bande transporteuse sur des installations portuaires (ITC) qui sont également la propriété du manutentionnaire, Sea-Invest Bordeaux.

Notes annexes sur les postes du bilan

1. Valeurs brutes des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	2020	2021	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Transfert de compte
Frais d'établissement							
Frais de développement	2 145	1 897		(248)			
Concessions, brevets et droits similaires	6 733	7 059		(43)			369
Droit au bail							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles	59	59					
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes s/immo. incorp.							
Immobilisations incorporelles	8 937	9 015		(291)			369
Terrains	60 813	60 746		(67)			
Agencements et aménagement de terrains	642	642					
Constructions	364 992	376 427	0	(1 954)			13 390
Constructions sur sol d'autrui							
Installations techniques, matériel & outillage	53 965	60 763	3 522	(421)			3 697
Autres immobilisations corporelles							
Matériel de bureau							
Matériel de transport	3 277	3 366	11	(62)			140
Matériel informatique	5 189	5 226		(20)			57
Immobilisations corporelles en cours	13 882	7 019	10 789				(17 653)
Avances et acomptes s/immo. corp.	48	54	38	(32)			
Immobilisations corporelles	502 807	514 243	14 360	(2 556)			(369)
Total	511 745	523 258	14 360	(2 847)			(0)

2. Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	2020	2021	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement							
Frais de développement	(2 121)	(1 880)	(7)	248			
Concessions, brevets et droits similaires	(4 935)	(5 508)	(616)	43			
Droit au bail							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles	(59)	(59)					
Amortissements des écarts d'acquisition							
Amortissements des immobilisations incorporelles	(7 115)	(7 447)	(623)	291			
Agencements et aménagements de terrains	(459)	(482)	(22)				
Constructions	(203 112)	(208 472)	(7 125)	1 766			
Constructions sur sol d'autrui							
Installations techniques, matériel & outillage	(40 392)	(41 750)	(1 777)	419			
Autres immobilisations corporelles							
Amortissements du matériel de bureau							
Amortissements du matériel de transport	(2 267)	(2 344)	(139)	62			
Amortissements du matériel informatique	(4 289)	(4 453)	(183)	20			
Amortissements des immobilisations corporelles	(250 520)	(257 501)	(9 247)	2 267			
Amortissements sur actif immobilisé	(257 635)	(264 947)	(9 870)	2 558			

3. Valeurs brutes des actifs financiers

Libellé	2020	2021	Augmentation	Diminution	Variation de la situation nette MEE	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	591	591						
Titres immobilisés (non courants)	7	7						
Prêts	0	0		0				
Dépôts et cautionnements versés	134	134						
Autres créances immobilisées	129	129						
Compte d'ajustement (IG haut de bilan)	0							(0)
Immobilisations financières	862	862		0				(0)
Titres mis en équivalence								
Actifs financiers	862	862		0				(0)

4. Dépréciation des actifs financiers

Libellé	2020	2021	Dotations	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	(408)	(408)					
Dépréciations sur immobilisations financières	(408)	(408)					
Dépréciations sur actif financier	(408)	(408)					

5. Stocks et en-cours

Libellé	2021			2020		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	3 276	(1 053)	2 223	3 197	(1 212)	1 984
En-cours de biens	143		143	103		103
Stocks de marchandises	8		8			
Stocks et en-cours	3 428	(1 053)	2 375	3 300	(1 212)	2 088

6. Impôt différé

Libellé	2 020	2 021	Variation du bas de bilan	Effets de taux (impôt)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Déficits reportables		557	557				
Analyse des impôts différés par nature		557	557				

7. Actif circulant

Libellé	2021			2020		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés part < 1 an	14 113	(4 788)	9 326	13 693	(4 959)	8 734
Clients et comptes rattachés	14 113	(4 788)	9 326	13 693	(4 959)	8 734
Avances et acomptes versés sur commandes	25		25	15		15
Créances sur personnel & org. Sociaux part < 1 an	35		35	23		23
Créances fiscales hors IS part < 1an	5 485		5 485	4 360		4 360
Etat Impôt sur les bénéfices part < 1an				4		4
Créances sur cessions d'actifs part < 1an	3 886	(2 679)	1 207	2 727	(2 679)	48
Autres créances part < 1an	203		203			
Charges constatées d'avance part < 1 an	229		229	233		233
Autres créances et comptes de régularisation	9 862	(2 679)	7 183	7 362	(2 679)	4 683
Actif circulant	23 976	(7 467)	16 509	21 055	(7 638)	13 417

Libellé	2021	< 1 an	1 an<5 ans	Au dela
Clients et comptes rattachés part < 1 an	14 113	14 066	47	
Clients et comptes rattachés	14 113	14 066	47	
Avances et acomptes versés sur commandes	25	25		
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	35	35		
Créances fiscales hors IS- part < 1an	5 485	5 485		
Comptes courants - part < 1an		(577)	577	
Créances sur cessions d'actifs - part < 1an	3 886		3 886	
Autres créances part < 1an	203	203		
Charges constatées d'avance part < 1 an	229	229		
Autres créances et comptes de régularisation	9 862	5 399	4 463	
Actif circulant	23 976	19 465	4 511	

8. Trésorerie nette

Libellé	2020	2021
Trésorerie active nette	9 024	11 393
Disponibilités	9 024	11 393
Concours bancaires (trésorerie passive)	563	235
Trésorerie à court terme	8 461	11 158
Placements à court terme	1	2
Intérêts courus non échus s/ VMP	1	2
Trésorerie passive assimilée à une dette	3	2
Concours bancaires (dettes)	3	2
Trésorerie à long terme	(2)	(1)
Trésorerie nette	8 459	11 158

9. Provisions

Libellé	2020	2021	Dotations	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges < 1 an	1 253	1 125	115	(243)			
Autres provisions pour risques < 1 an	500	605	605	(500)			
Provisions pour pensions et retraites > 1 an	18 431	20 467	4 038	(2 003)			
Autres provisions pour charges < 1 an	2 166	2 450	422	(138)			
Provisions	22 351	24 647	5 180	(2 884)			

10. Dettes financières

Libellé	2020	2021
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	24 032	30 135
Dépôts et cautionnements reçus	608	785
Intérêts courus sur emprunts	133	179
Dettes rattachées à des participations	2 044	2 085
Concours bancaires (trésorerie passive)	563	235
Concours bancaires (dettes)	3	2
Dettes financières	27 383	33 420

Libellé	2021	< 1 an	1 an << 5 ans	Au-delà	Valeur résiduelle
Emprunts auprès établis. de crédit	30 135	3 586	10 602	15 947	
Dépôts et cautionnements reçus	785			785	
Intérêts courus sur emprunts	179	179			
Dettes rattachées à des participations	2 085		2 085		
Concours bancaires (trésorerie passive)	235	235			
Concours bancaires (dettes)	2	2			
Dettes financières	33 420	4 001	12 686	16 732	

11.Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation

Libellé	2020	2021
Dettes fournisseurs part < 1 an	1 972	1 722
Dettes fournisseurs	1 972	1 722
Avances acomptes reçus sur commandes	57	25
Dettes sociales part < 1 an	4 721	5 713
Dettes fiscales (hors IS) part < 1 an	4 665	4 426
Etat impôts sur les bénéfices part < 1 an	(397)	(362)
Comptes courants groupe part < 1 an		0
Dettes s/ acquis. d'actifs part < 1 an	1 163	692
Autres dettes part < 1 an	284	80
Produits constatés d'avance part < 1 an	2 512	2 376
Autres dettes et comptes de régularisation	13 005	12 949
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	14 976	14 671



Notes annexes sur les postes du compte de résultat

12. Chiffre d'affaires

Libellé	2021	2020
Production vendue de biens	1 870	1 251
Production vendue de services	38 117	33 984
Produits des activités annexes	1 783	1 763
Rabais, remises et ristournes accordés	(59)	(186)
Chiffre d'affaires	41 711	36 812

13. Autres produits d'exploitation

Libellé	2021	2020
Production immobilisée	2 973	898
Subventions d'exploitation	13 071	13 273
Rep./Amt. & Dépr. immo. corporelles	3 097	3 058
Reprise sur provisions d'exploitation	2 884	1 864
Rep./Dépr. sur actif circulant	667	330
Transferts de charges d'exploitation	51	114
Autres produits	2 336	1 394
Autres produits d'exploitation	25 080	20 931

14. Achats consommés

Libellé	2021	2020
Achats d'études et prestations de services	(7)	(4)
Autres achats	(1 032)	(322)
Achats non stockés de matières et fournitures	(4 988)	(3 880)
Variation stocks de marchandises	8	
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	(582)	(344)
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	120	(392)
Achats consommés	(6 480)	(4 942)



15. Charges externes

Libellé	2021	2020
Sous-traitance	(446)	(405)
Locations immobilières et charges locatives	(101)	(5)
Locations mobilières et charges locatives	(3 609)	(5 297)
Entretien et réparations	(2 461)	(2 082)
Primes d'assurances	(1 044)	(792)
Autres services extérieurs	(261)	(474)
Personnel détaché et interimaire	(262)	(307)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(323)	(320)
Publicité, publications, relations publiques	(84)	(62)
Transport	(128)	(97)
Déplacements, missions et réceptions	(215)	(270)
Frais postaux et frais de télécommunications	(120)	(117)
Frais bancaires	(25)	(32)
Autres charges externes	(3 221)	(2 684)
Autres charges	(1 927)	(877)
Charges externes	(14 228)	(13 818)

16. Impôts et taxes

Libellé	2021	2020
Impôts et taxes sur rémunérations	(1 108)	(1 038)
Autres impôts et taxes	(889)	(575)
Impôts et taxes	(1 997)	(1 613)



17. Charges de personnel

Libellé	2021	2020
Rémunérations du personnel	(18 659)	(18 813)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(9 916)	(9 584)
Autres charges de personnel	(31)	(10)
Charges de personnel	(28 606)	(28 407)

18. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Libellé	2021	2020
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	(633)	(8 715)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	(9 237)	(615)
Dot. aux provisions d'exploitation	(1 142)	(3 814)
Dot/Prov. engagements de retraite	(3 050)	(62)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(337)	(340)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(14 399)	(13 547)

19. Produits financiers

Libellé	2021	2020
Rep. sur provisions à caractère financier	3	
Autres produits financiers	1	48
Produits financiers	4	48

20. Charges financières

Libellé	2021	2020
Charges d'intérêts	(434)	(444)
Charges financières	(434)	(444)

21. Produits exceptionnels

Libellé	2021	2020
Produits de cession d'immo. incorp.	5	
Produits de cession d'immo. corp.	562	206
Produits exceptionnels	567	206

22. Charges exceptionnelles

Libellé	2021	2020
VNC des immo. corp. cédées	(257)	(71)
Autres charges exceptionnelles	(988)	
Charges exceptionnelles	(1 245)	(71)

Une correction d'erreur liée aux sous évaluations des engagements sociaux de BOP a été enregistrée en charges exceptionnelles pour 988 K€.

23. Charges d'impôts

Libellé	2021	2020
Impôt sur les bénéfices	(336)	(13)
Impôts différés	557	
Charges d'impôts	221	(13)



La preuve d'impôts se décompose comme suit :

Libellé	2 021		2 020	
Résultat des entreprises intégrées	194		(4 858)	
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	221		(13)	
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(27)		(4 845)	
Taux effectif d'impôt		822,23%		-0,27%
Taux d'impôt théorique de l'entité consolidante		26,50%		28,00%
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	7	26,50%	1 357	28,00%
Effets des différences de taux	(5)	-19,41%	(158)	-3,26%
Effets des différences permanentes de base	(247)	-920,43%	86	1,77%
Impôts différés actifs non reconnus sur pertes de la période	(469)	-1748,3%	(1 298)	-26,79%
Utilisation de déficits non activés précédemment	935	3483,89%		0,00%
CHARGE D'IMPOT REELLE	221	822,23%	(13)	-0,27%

Autres Informations

24. Effectifs

Libellé	2021	2020
Cadres	57	56
ETAM et ouvriers	219	228
Officiers de port	19	20
Personnels marins	59	54
Divers	2	2
Effectif moyen interne	356	360

25. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes s'élèvent à 38 K€ pour 2021

26. Tableaux des durées d'amortissement

NOMENCLATURE DES COMPOSANTS ET DES DUREES D'AMORTISSEMENTS

	Durée d'amort.
FRAIS DE RECHERCHE	
RECHERCHES	3 ans
ETUDES	5 ans
CONCESSIONS DROITS ET BREVETS	
PROGICIELS ET PROGRAMMES APPLICATIONS	5 ans
LOGICIELS A USAGE COMMERCIAL	5 ans
BREVETS (ENSR)	3 ans
VIDEOS - FILMS	3 ans
TERRAINS	
TERRAINS DOMAINE PRIVE PAB	
AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS TERRAINS	
ESPACES VERTS	20 ans
PARKINGS	20 ans
CONSTRUCTIONS	
BATIMENTS INDUSTRIELS (ATELIERS)	
FONDATION ,GROS ŒUVRE, STRUCTURE	50 ans
ETANCHEITE TOITURE BARDAGE	25 ans
AUTRES INSTALL.GENERALES, AGENCTS. ET AMENAGEMENTS	15 ans
BATIMENTS COMMERCIAUX	
FONDATION ,GROS ŒUVRE, STRUCTURE	50 ans
ETANCHEITE TOITURE BARDAGE	25 ans
INSTALLATIONS GENERALES	15 ans
DIVERS BATIMENTS	
RESERVOIRS HYDROCARBURES	25 ans
BATIMENTS DIVERS	50 ans
INSTALLATIONS GENERALES	15 ans
DIVERS LOCAUX (préfabriqués...)	10 ans
OUVRAGES INFRASTRUCTURES	
EMBRANCHEMENTS PARTICULIERS	40 ans
TERRE PLEINS ET CHAUSSEES	
FONDATION STRUCTURES	50 ans

CHAUSSEES REVETEMENTS	10 ans
VOIES FERREES	40 ans
<i>EQUIPEMENTS</i>	
EQUIPEMENTS GENERAL GENERIQUE	20 ans
CLOTURES SOLIDES	20 ans
GARDE-CORPS DE SECURITE	20 ans
SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE	20 ans
PYLONE ECLAIRAGE + MASSIFS	20 ans
<i>RESEAUX</i>	
RESEAUX GENERAL GENERIQUE	20 ans
RESEAUX - CANALISATIONS	20 ans
AUTRES RESEAUX ASSAINISSEMENT (EGOUTS,...)	20 ans
LIGNES D'ECLAIRAGE & TRANSPORT DE FORCE	20 ans
TELEPHONE - CABLES EXTERIEURS	20 ans
GAZ, GAZ LIQUEFIES, PRODUITS CHIMIQUES	20 ans
HYDROCARBURES CANALISATION A TERRE	20 ans
QUAIS ET APPONTEMENTS	
FONDATION STRUCTURES	70 ans
CHAUSSEES REVETEMENTS	10 ans
VOIES DE GRUES	20 ans
<i>EQUIPEMENTS</i>	
PASSERELLES FIXES	20 ans
PASSERELLES MOBILES A VOYAGEURS	10 ans
EQUIPEMENTS GENERAL GENERIQUE	20 ans
OUVRAGES ACCOSTAGE (DUC D'ALBE) APPONTEMENT	50 ans
AMORTISSEURS DUC D'ALBE	25 ans
PONTONS	35 ans
VOIES FERREES	40 ans
SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE	20 ans
PYLONE ECLAIRAGE + MASSIFS	20 ans
DEFENSES ACCOSTAGE	7 ans
GARDE-CORPS DE SECURITE	15 ans
<i>RESEAUX</i>	
RESEAUX GENERAL GENERIQUE	20 ans
RESEAUX - CANALISATIONS	20 ans
AUTRES RESEAUX ASSAINISSEMENT (EGOUTS,...)	20 ans
LIGNES D'ECLAIRAGE & TRANSPORT DE FORCE	20 ans
TELEPHONE - CABLES EXTERIEURS	20 ans
GAZ, GAZ LIQUEFIES PRODUITS CHIMIQUES	20 ans
HYDROCARBURES CANALISATION A TERRE	20 ans

SOUILLES	50 ans
CHENAUX ET PASSES	
CREATION CHENAUX ET PASSES	50 ans
RESTRUCTURATION	50 ans
RETABLISSEMENT DES PROFONDEURS	20 ans
PASSE ENTREE EN GIRONDE	30 ans
DIGUES	
DIGUES (FONDATION STRUCTURE)	60 ans
PONTS FIXES	
PONTS	40 ans
PONTS MOBILES	
PONTS -GENIE CIVIL	70 ans
PONTS - MECANISME	10 ans
PONTS - PEINTURE	7 ans
PONTS - SYSTEME CENTRAL COMMANDE	5 ans
PONTS - ETANCHEITE	10 ans
ECLUSES	
GENIE CIVIL	70 ans
STRUCTURE DES PORTES	50 ans
MECANIQUES DES PORTES	20 ans
HYDRAULIQUE	20 ans
ELECTRIQUE	20 ans
VANNES	30 ans
POMPES	20 ans
FORME DE RADOUB	
GENIE CIVIL	70 ans
BATEAU PORTE (structure peinture)	50 ans
SYSTEME DE POMPAGE (pompes épuisement et assèchement)	20 ans
SYSTEME ELECTRIQUE	30 ans
PNEUMATIQUE (compresseurs)	30 ans
EQUIPEMENTS (cabestan, ascenseur, bers)	30 ans
SLIPWAY	
MACHINERIE MECANIQUE	50 ans
MACHINERIE ELECTRIQUE	30 ans
BER MOBILE GENIE CIVIL	70 ans
BER MOBILE STRUCTURE	70 ans
BER MOBILE MECANIQUE	50 ans
SYSTEME DE HISSAGE	30 ans
DIVERS	
RO/RO	50 ans
RO/RO PONTON ET PASSERELLE	35 ans

INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE	
POSTE DE TRANSFORMATION	
PT BATI	50 ans
CELLULE HT	30 ans
TRANSFO	30 ans
TABLEAU BASSE TENSION	15 ans
DIVERS	
RESEAUX INFORMATIQUES	20 ans
PONTS BASCULES	10 ans
EQUIPEMENTS RADIOS	5 ans
APPAREILS DE MESURE	5 ans
RESEAUX MAREGRAPHIQUES	10 ans
ALARME ET SYSTEMES DE SURVEILLANCE	10 ans
RADAR	
PYLONE	20 ans
GENIE CIVIL (BATIMENT)	50 ans
GENIE CIVIL (ACCES ROUTIER)	10 ans
ANTENNE	20 ans
EMETTEUR RECEPTEUR RADAR	10 ans
LOGICIEL	5 ans
TELECOMMUNICATION (fibre optique WIFI)	10 ans
RESEAU EDF	20 ans
RADAR	5 ans
ENGINS DE MANUTENTION	
GRUES	
STRUCTURE +DIESEL+ ELECTRICITE+ CROCHETS	20 ans
MECANISME+ HYDRAULIQUE	20 ans
AUTOMATISME+ VARIATION VITESSE+ CLIMATISATION	15 ans
PEINTURE	15 ans
ENGINS DE MANUTENTION DIVERS	
CHARIOTS ELEVATEURS	10 ans
BENNES A MANUTENTION	10 ans
AUTRES MATERIELS DE MANUTENTION	5 ans
ENGINS FLOTTANTS	
ENGINS FLOTTANTS DIVERS	
MATERIELS DE DRAGAGE	15 ans
CHALANDS	15 ans
ENGINS NAVALS DIVERS	10 ans
VEGETTES DE SONDAGE	
MOTORISATION	10 ans
COQUE	20 ans

CENTRALE D'ATTITUDE	10 ans
SONDEUR	10 ans
DIVERS	20 ans
MATERIEL ATELIERS	
GROS MATERIEL ET MACHINES OUTILS	15 ans
PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	10 ans
AUTRES MATERIELS	
MATERIEL MAREGRAPHIQUE	5 ans
MATERIEL TOPOGRAPHIQUE	5 ans
MATERIEL PHOTOGRAPHIQUE	5 ans
MATERIEL DE DESSIN	5 ans
MATERIEL VIDEO	5 ans
CLOTURES	20 ans
GARDE-CORPS DE SECURITE	20 ans
AUTRES INSTALLATIONS	10 ans
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
INST GENERALES DANS LOCAUX TIERS	
INSTALLATIONS D'EAU ET SANITAIRES	15 ans
INSTALLATIONS D'ELECTRICITE	15 ans
INSTALLATIONS DE TELECOMMUNICATIONS	15 ans
INSTALLATIONS DE GAZ ET AIR COMPRI ME	15 ans
INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE	15 ans
ASCENCEURS ET MONTE-CHARGES	15 ans
INSTALLATIONS DE CLIMATISATION	15 ans
INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS & AMENAGEMENTS	15 ans
MATERIEL DE TRANSPORT	
VEHICULES UTILITAIRES (CAMIONS, FOURGONS, ...)	10 ans
VEHICULES SPECIALISES (BALAYEUSE, ...)	5 ans
VEHICULES DE TOURISME	10 ans
VEHICULES A 2 OU 3 ROUES	5 ans
WAGONS (SNCF)	10 ans
WAGONS CONTRÔLE TECHNIQUE	10 ans
MATERIEL DE BUREAU	
MATERIEL DE BUREAU	5 ans
MATERIEL INFORMATIQUE	5 ans
MOBILIER DE BUREAU	
MOBILIER DE BUREAU	10 ans
AUTRES MOBILIERS	10 ans
MATERIEL DE LUTTE CONTRE INCENDIE	
MATERIEL DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	15 ans
MATERIEL DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION	5 ans

DIVERS	
MATERIEL DE RESTAURANT D'ENTREPRISE	10 ans
IMMOBILISATIONS DIVERSES	10 ans
PEINTURES OEUVRE D'ART	

